

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

1.1 DÉSIGNATION COMMERCIALE

AXADRINE BOIS PC

1.2 FOURNISSEUR

FABRICANT ET FOURNISSEUR : C G B
26 RUE DES PRÉS DE LA PORTE DU BOIS
89500 DIXMONT
TEL. 03 86 96 09 60
FAX 03 86 96 09 69

1.3 TYPES D'UTILISATION (POUR PLUS DE DÉTAILS, SE REPORTER À LA NOTICE TECHNIQUE)

SOLUTION INSECTICIDE PRÊTE À L'EMPLOI CONTRE LES INSECTES XYLOPHAGES DU BOIS.

1.4 AUTRES DONNÉES

CLASSIFICATION INTERNATIONALE : TYPE DE FORMULATION AL.

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2 G / L PERMETHRINE N° CAS 52645 - 53 - 1
N° CEE 613 - 058 - 00 - 2
N° EINECS 258 - 067 - 9

1 G / L CYPERMETHRINE N° CAS 52315 - 07 - 8
N° CEE 275 - 842 - 9
N° EINECS 257 - 842 - 9

2.1 COMPOSANTS OU IMPURETÉS APPORTANT UN DANGER

2.2 AUTRES DONNÉES

OBSERVATION : INSECTICIDE PYRÉTHRINOÏDE

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

PAR INHALATION : RISQUE D'IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES ET DES MUQUEUSES
PAR ABSORPTION : RISQUE D'IRRITATION DES VOIES DIGESTIVES ET DES MUQUEUSES
PAR CONTACT : DESSÈCHE LA PEAU EN CAS DE CONTACT PROLONGÉ. IRRITANT EN CAS DE CONTACT OCULAIRE.

CLASSIFICATION, ÉTIQUETAGE :
NON CLASSÉ PAR CALCUL THÉORIQUE (SELON L'ARRÊTÉ DU 28 MARS 1989)

4. PREMIERS SECOURS

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**4.1. CONSIGNES GÉNÉRALES**

SI LES TROUBLES PERSISTENT, CONSULTER UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE.

4.2. INHALATION

EN CAS D'INHALATION, AMENER LE PATIENT À L'AIR LIBRE.

SI LES TROUBLES PERSISTENT, CONSULTER UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE.

4.3. INGESTION

EN CAS D'INGESTION, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET LUI MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE.

NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

4.4 CONTACT AVEC LES YEUX

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE, LAVER À L'EAU PENDANT AU MOINS 5 MINUTES.

4.5 CONTACT AVEC LA PEAU

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ, LAVER À L'EAU ET AU SAVON.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 MOYENS D'EXTINCTION**

MOUSSE, POWDRE, NEIGE CARBONIQUE. LE SABLE OU LA TERRE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS EN CAS D'INCENDIE LIMITÉ. EAU PULVÉRISÉE FINEMENT EN CAS DE FEU PEU IMPORTANT AVEC POSSIBILITÉ DE RÉCUPÉRER LES EAUX D'EXTINCTION. EMPÊCHER TOUTE CONTAMINATION DU SOL.

5.2 MOYENS D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER**5.3 RISQUES PARTICULIERS**

LA COMBUSTION DÉGAGE DES FUMÉES IRRITANTES.

5.4 MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION

PORT DU MASQUE INTÉGRAL.

PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.

REFROIDIR LES FÛTS OU BIDONS QUI SONT CHAUDS AVEC DE L'EAU PULVÉRISÉE.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

VENTILER EFFICACEMENT DE SUITE SI POSSIBLE. SUPPRIMER TOUTES SOURCES DE FLAMMES, ÉTINCELLES OU TOUTE SOURCE D'IGNITION.

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

EMPÊCHER TOUTE CONTAMINATION DU SOL ET DE L'EAU.
NE PAS REJETER DANS LES ÉGOUTS OU AUTRES COURS OU ÉTENDUES D'EAU.
NE PAS REJETER DANS LE MILIEU NATUREL.
LES EMBALLAGES VIDES ET LES RELIQUATS OU RÉSIDUS DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS
CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

6.3 MÉTHODES DE NETTOYAGE

EN CAS DE DÉVERSEMENT MINEUR, ABSORBER À L'AIDE DE MATÉRIAU SEC COMME SABLE OU
SCIURE ET RÉCUPÉRER LES DÉCHETS.
EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, ENDIGUER AVEC DE LA TERRE OU DU SABLE ET
CONSULTER FOURNISSEUR OU FABRICANT.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 MANIPULATION**

- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE LA MANIPULATION.
- SE LAVER LES MAINS ET LES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES AVANT DE MANGER, BOIRE OU FUMER.
- EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
- EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS.

7.2 STOCKAGE

- STOCKER DANS LES RÉCIPIENTS D'ORIGINE.
- STOCKER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ.
- STOCKER LOIN DES DENRÉES ALIMENTAIRES.
- STOCKER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.
- STOCKER LOIN DES SOURCES DE CHALEUR ET DES ÉTINCELLES OU FLAMMES.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 PRÉCAUTIONS**

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION : NON ÉTABLI

8.2 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

UNE BONNE VENTILATION GÉNÉRALE DEVRAIT ÊTRE SUFFISANTE DANS LA PLUPART DES
CONDITIONS.
LORSQUE LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION OU LES VALEURS DE CONFORT RISQUENT
D'ÊTRE DÉPASSÉES, UTILISER UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ADÉQUAT PURIFIANT
L'AIR.
PORT DE VÊTEMENTS ET DE LUNETTES DE PROTECTION.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 ASPECT**

LIQUIDE LIMPIDE, COULEUR PAILLE, ODEUR FAIBLE.

9.2 TEMPÉRATURES CARACTÉRISTIQUES

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POINT ÉCLAIR : 80° C (COUPE FERMÉE)

9.3 SOLUBILITÉ

SOLUBLE DANS LES SOLVANTS ORGANIQUES.
INSOLUBLE DANS L'EAU

9.4 PH

9.5 PRESSION DE VAPEUR

9.6 MASSE VOLUMIQUE

0,805 À 0,812 (À 20° C)

9.7 AUTRES DONNÉES

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABLE DANS LES CONDITIONS NORMALES DE STOCKAGE.

10.1 CONDITIONS À ÉVITER

10.2 MATIÈRES À ÉVITER

AU CONTACT DES PRODUITS FORTEMENT BASIQUES, ACIDES, OXYDANTS OU AU FEU, IL Y A RISQUE DE DÉGAGEMENT DE VAPEURS IRRITANTES.

10.3 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

10.4 AUTRES DONNÉES

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ DE LA MATIÈRE ACTIVE PURE : PERMÉTHRINE

- DL50 ORALE AIGÛE SUR RAT = 910 À 4000 MG / KG
- DL50 ORALE AIGÛE SUR SOURIS = 540 À 2690 MG / KG
- DL50 DERMAL SUR RAT > 4000 MG / KG

CYPERMÉTHRINE :

DL50 ORALE AIGÛE SUR RAT = 251 MG / KG

TOXICITÉ DE LA SPÉCIALITÉ : N'EST PAS CLASSÉE TOXIQUE PAR CALCUL THÉORIQUE (SELON L'ARRÊTÉ DU 28 MARS 1989).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

PRODUIT DANGEREUX POUR LES POISSONS ET LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES :

- CL50 DE PERMETHRINE SUR TRUITE = 2,5 MG / L (96 H)
- CL50 DE PERMETHRINE SUR CARPE = 1,6 MG / L (96 H)
- CL50 DE PERMETHRINE SUR DAPHNIE = 0,6 MG / L (48 H)
- CL50 DE CYPERMETHRINE SUR TRUITE = 0,025 MG / L (24 H)
- CL50 DE CYPERMETHRINE SUR DAPHNIE = 0,6 MG / L (24 H)

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT DANGEREUX POUR LES ABEILLES

NON TOXIQUE POUR LES OISEAUX.

- DL50 ORALE AIGÛE SUR CAILLE = 13,50 G / KG

- DL50 ORALE AIGÛE SUR CANARD = 23,70 G / KG.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

EVITER DE CONTAMINER LES FOSSÉS, LES ÉTANGS, LES MARES ET LES COURS D'EAU (MÊME SOUTERRAINS) AVEC DES PRODUITS CHIMIQUES OU DES CONTAINERS USAGÉS.

LES RÉCIPIENTS VIDES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À D'AUTRES USAGES.

LES RÉCIPIENTS VIDES AINSI QUE LES RÉSIDUS OU LE LIQUIDE DE RINÇAGE DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS SELON LA LÉGISLATION LOCALE, RÉGIONALE OU NATIONALE.

CHOISIR DE PRÉFÉRENCE UN RÉCUPÉRATEUR AGRÉÉ OU UN INCINÉRATEUR HOMOLOGUÉ.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CLASSÉ DANGEREUX POUR LE TRANSPORT.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SYMBOLE DE DANGER

NON CONCERNÉ

RISQUES PARTICULIERS

R10 INFLAMMABLE

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2 CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

S13 CONSERVER À L'ÉCART DES ALIMENTS ET BOISSONS, Y COMPRIS CEUX POUR ANIMAUX.

S20/21 NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER PENDANT L'UTILISATION.

S35 NE SE DÉBARRASSER DE CE PRODUIT ET DE SON RÉCIPIENT QU'EN PRENANT TOUTE PRÉCAUTION D'USAGE : CONSERVER LES RESTES NON UTILISÉS DANS L'EMBALLAGE D'ORIGINE ET L'EMBALLAGE VIDE NE PEUT ÊTRE RÉUTILISÉ.

S44 EN CAS DE MALAISE, CONSULTER UN MÉDECIN (SI POSSIBLE, LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE).

S49 CONSERVER UNIQUEMENT DANS LE RÉCIPIENT D'ORIGINE.

16. AUTRES INFORMATIONS

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ A ÉTÉ RÉALISÉE CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 91/155/CEE. BIEN LIRE L'ÉTIQUETTE, UTILISER LES PESTICIDES AVEC PRUDENCE.

CL50 = CONCENTRATION LÉTALE 50 = 50% DE MORTALITÉ AVEC UNE CONCENTRATION DONNÉE.

DL50 = DOSE LÉTALE 50 = 50% DE MORTALITÉ AVEC UNE DOSE DONNÉE.

VME = VALEUR MOYENNE D'EXPOSITION (SUR UNE PÉRIODE DE TRAVAIL DE 8 H).

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT, TÉLÉPHONER AU 03 86 96 09 60

CETTE FICHE COMPLÈTE LA NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION MAIS NE LA REMPLACE PAS. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT BASÉS SUR L'ÉTAT DE NOS CONNAISSANCES RELATIVES AU PRODUIT CONCERNÉ, À LA DATE DU 20 NOVEMBRE 1996.

ILS SONT DONNÉS DE BONNE FOI. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST EN OUTRE ATTIRÉE SUR LES RISQUES ÉVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQU'UN PRODUIT EST UTILISÉ À D'AUTRES USAGES QUE CEUX POUR LEQUEL IL EST CONÇU.

AXADRINE BOIS PC

Création:

Fiche précédente:

Date de mise à jour: 9/05/2001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE